

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 16 janvier 2017 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE D'ACTON VALE

S.O.  
2016-12-19

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, lundi le dix-neuvième jour du mois de décembre de l'an deux mille seize à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no. 1  
Madame Suzanne Ledoux, conseillère district no. 2  
Monsieur Raymond Bisailon, conseiller district no. 3  
Monsieur Yvon Robert, conseiller district no. 4  
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no. 5  
Monsieur Patrice Dumont, conseiller district no. 6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau.

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et madame Claudine Babineau, OMA, greffière assistent également à cette assemblée.

Rs.2016-12-431

**ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 19 décembre 2016 avec les modifications suivantes :

**AJOUTER :**

5.8 Services professionnels en évaluation.

5.9 Résolution pour autoriser le paiement du décompte progressif no.12 et réception provisoire – Travaux de mise aux normes de l'usine de production d'eau potable.

**REPORTER :**

L'item 18.4.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2016-12-432

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 05 DÉCEMBRE 2016**

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 05 décembre 2016 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV);

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 05 décembre 2016, tel que rédigé par la greffière, avec la modification suivante :

***D'annuler la résolution 2016-12-423.***

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**CORRESPONDANCE**

Rs.2016-12-433

**DEMANDE DE PRÊT DE MATÉRIEL ET DU PARC DONALD-MARTIN PAR LE COMITÉ ORGANISATEUR DU « RELAIS POUR LA VIE DE LA MRC D'ACTON ».**

Attendu que l'évènement « **Relais pour la vie de la MRC d'Acton** » se tiendra les 26 et 27 mai 2017 au parc Donald-Martin, pour la 5<sup>ème</sup> édition;

Attendu que le comité organisateur demande de pouvoir utiliser le parc du jeudi 25 mai dès 7h00 au samedi 27 mai 2017 à 12h00;

Attendu que le comité organisateur soumet une demande à la ville pour le prêt de matériel, soit :

- Pour livraison le jeudi matin :
  - ✓ Rouleau de fil pour connexion électrique;
  - ✓ Panneaux électriques;
  
- Pour livraison le vendredi matin :
  - ✓ 500 chaises;
  - ✓ 65 tables;
  - ✓ barils pour poubelle
  - ✓ 26 barrières avec base de ciment;
  - ✓ clé du chalet pour pouvoir en faire le quartier général.

Attendu qu'une demande en vertu de l'article 24 du G-100 est formulée afin de prolonger l'animation jusqu'à 1 h 00, dans la nuit du vendredi 26 mai au samedi 27 mai 2017;

Attendu qu'une demande est également formulée afin qu'un permis soit émis pour faire des feux de camp;

En conséquence, le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu :

Que la Ville D'Acton Vale autorise le comité organisateur « **Relais pour la vie de la MRC d'Acton** » à utiliser le parc Donald-Martin, les 25, 26 et 27 mai 2017 pour la tenue de son activité.

Que la Ville autorise le prêt de matériel dont elle dispose; barrières, chaises, tables et ce, selon la quantité disposée, fil pour la connexion électrique et l'accès au panneau électrique, au comité organisateur « **Relais pour la vie de la MRC d'Acton** » pour la tenue de son activité;

Que la Ville autorise l'utilisation du chalet;

Que la Ville permet de faire des feux de camp seulement si ces derniers sont faits dans des poêles sur pattes ;

Que le comité organisateur devra procéder, à ses frais, à la location d'un conteneur à déchets suffisamment grand pour contenir l'ensemble des déchets générés par l'événement. Ce conteneur à déchets devra être disposé directement sur le site du parc Donald-Martin;

Que la Ville autorise le prolongement de l'animation. Cependant, toutes les activités devront être terminées à 1h le 27 mai 2017;

Que le comité organisateur devra s'assurer que le bruit résultant de cette soirée soit raisonnable;

Que copie de la présente soit transmise à la Sûreté du Québec.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2016-12-434

**APPROBATION DU BUDGET 2017 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION D'ACTON VALE.**

Suite à la lecture du budget 2017 soumis par l'Office Municipal d'Habitation d'Acton Vale, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'approuver le budget 2017 de l'Office Municipal d'Habitation d'Acton Vale, tel que soumis;

Que la Ville d'Acton Vale s'engage à assumer sa quote-part des sommes investies dans les travaux RAM capitalisables et particulièrement son financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées en vertu du Plan québécois des infrastructures.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.**

Aucune dépense prévue.

**Une copie du projet de règlement portant le numéro Projet 302-2016 a été remise aux membres du conseil. Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture. Une copie est disponible pour les personnes présentes dans l'assistance.**

Rs.2016-12-435

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 302-2016.**

Selon l'avis de motion qui a été donné, avec dispense de lecture, par la conseillère Suzanne Ledoux lors de la séance du 05 décembre 2016, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'adopter le règlement suivant :

Rg. 302-2016 « Règlement visant à établir la tarification d'un bien, d'un service, d'une activité ou autres avantages».

Rs.2016-12-436

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 304-2016.**

**Une copie du règlement portant le numéro Projet 304-2016 a été remise aux membres du conseil. Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture. Une copie est disponible pour les personnes présentes dans l'assistance.**

Selon l'avis de motion qui a été donné, avec dispense de lecture, par le conseiller Bruno Lavallée lors de la séance du 05 décembre 2016, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu d'adopter le règlement suivant :

Rg. 304-2016 « Règlement pour fixer le montant que la Ville peut dépenser à des fins industrielles».

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2016-12-437

**FACTURATION DES QUOTES-PARTS DANS LES FONDS DE GARANTIE – REGROUPEMENT ESTRIE.**

Attendu la réception de la facture numéro 134287 en date du 29 novembre 2016, relativement aux quotes-parts dans les fonds de garantie – Regroupement Estrie;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser le paiement, à même le poste budgétaire 22-100-10-001 à l'Union des municipalités du Québec, d'une somme de 27 286 \$ représentant les quotes-parts (biens et responsabilité) dans les fonds de garantie pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2016 au 1<sup>er</sup> décembre 2017,

D'autoriser le paiement, à même le poste budgétaire 02-190-00-419 à l'Union des municipalités du Québec, d'une somme de 545.04 \$ plus taxes, représentant les honoraires de l'UMQ.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2016-12-438

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER UNE DÉPENSE ET RECONDUIRE LE CONTRAT RELATIF AU PORTEFEUILLE D'ASSURANCES DES BIENS, BRIS DE MACHINES ET DÉLITS, ASSURANCES RESPONSABILITÉ CIVILE ET AUTOMOBILE – TERME 2016-2017.**

Considérant les recommandations de monsieur Martin Grandchamp, de la firme **Fidema** suite à l'étude des conditions et des primes de renouvellement déposée;

Considérant l'orientation retenue par les membres du Regroupement relativement à la mise en place de deux franchises collectives, soit l'une pour l'assurance des biens et l'autre pour l'assurance responsabilité civile;

En conséquence, le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

QUE la **Ville d'Acton Vale** accepte les conditions de renouvellement déposées par la firme **Aon** relativement au portefeuille d'assurances de biens, bris de machines, automobiles, responsabilité civile et délits pour le terme 2016-2017 pour un montant de 54 503.27 \$ incluant les taxes, le tout selon la lettre déposée le 1<sup>er</sup> décembre 2016 par la firme Aon;

D'autoriser une dépense d'un montant de 24 362.59 \$, taxes incluses, ainsi que son paiement, à même le fonds général au poste budgétaire 02-xxx-xx-420 pour la dépense 2016 et le 54-191-80-000 pour la dépense 2017, à **Aon Parizeau Inc.**, la facture portant le numéro 3500000196766 pour les assurances de biens;

D'autoriser une dépense d'un montant de 1 769.07 \$, taxes incluses, ainsi que son paiement, à même le fonds général au poste budgétaire 02-xxx-xx-420 pour la dépense 2016 et le 54-191-80-000 pour la dépense 2017, à **Aon Parizeau Inc.**, la facture portant le numéro 3500000196765, pour les assurances de bris de machines;

D'autoriser une dépense d'un montant de 10 002,93 \$, taxes incluses, ainsi que son paiement, à même le fonds général au poste budgétaire 02-xxx-xx-420 pour la dépense 2016 et le 54-191-80-000 pour la dépense 2017, à **Aon Parizeau Inc.**, la facture portant le numéro 3500000196763, pour les assurances automobiles;

D'autoriser une dépense d'un montant de 17 033.43 \$, taxes incluses, ainsi que son paiement, à même le fonds général au poste budgétaire 02-xxx-xx-420 pour la dépense 2016 et le 54-191-80-000 pour la dépense 2017, à **Aon Parizeau Inc.**, la facture portant le numéro 3500000195906, pour les assurances responsabilité civile;

D'autoriser une dépense d'un montant de 1 335.25 \$, taxes incluses, ainsi que son paiement, à même le fonds général au poste budgétaire 02-xxx-xx-420 pour la dépense 2016 et le 54-191-80-000 pour la dépense 2017, à **Aon Parizeau Inc.**, la facture portant le numéro 3500000196762, pour les assurances délits;

D'AUTORISER le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville d'Acton Vale, tous les documents relatifs audit portefeuille d'assurances de dommages et à sa tenue à jour.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2016-12-439

**RÉSOLUTION POUR MANDATER LE NOTAIRE FRANÇOIS DESLANDES POUR RÉDIGER UN ACTE DE VENTE ET DÉSIGNER LES SIGNATAIRES.**

Attendu que la Ville désire effectuer des travaux d'élargissement du 4<sup>e</sup> Rang;

Attendu que ces travaux consistent notamment au creusement d'un fossé;

Attendu qu'un nouveau plan cadastral a été déposé pour y créer les lots 5 980 830 et 5 980 831 en remplacement du lot 2 326 216;

Attendu que les propriétaires du lot 5 980 831 cèdent ledit lot à la Ville pour la somme de 1\$;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale achète le lot 5 980 831, au prix de 1 \$, payé comptant;

Que la Ville d'Acton Vale mandate Me François Deslandes, notaire, pour rédiger l'acte d'achat à intervenir entre les parties;

Que la Ville d'Acton Vale autorise à cet effet une dépense d'un montant de 1,00 \$, plus les taxes si applicables, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-140-00-419, aux propriétaires concernés pour le coût d'achat dudit lot;

De financer cette dépense à même le fonds général;

Que monsieur le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe soient et sont par les présentes autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte d'achat à intervenir ainsi que tout document jugé nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2016-12-440

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DU CERTIFICAT DE PAIEMENT A-3 – RECONSTRUCTION DU GARAGE MUNICIPAL.**

Attendu la présentation, pour fins de paiement, du certificat de paiement A-3 relatif aux travaux de reconstruction du garage municipal;

Attendu la recommandation de monsieur Michel Faucher, architecte, chargé de projet de la firme Faucher Gauthier;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser le paiement d'une retenue de 517 736.04 \$ taxes incluses, à Drumco construction Inc. à titre de paiement du certificat de paiement A-3;

De financer cette dépense à même les surplus libres et le produit d'assurance d'un montant de l'ordre de 517 736.04 \$ taxes incluses ;

D'autoriser la directrice générale, madame Nathalie Ouellet, OMA à signer, pour et au nom de la Ville, ledit certificat de paiement A-3 relatif aux travaux de reconstruction du garage municipal.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2016-12-441

**SERVICES PROFESSIONNELS EN ÉVALUATION FONCIÈRE.**

Attendu que monsieur Jean Venne a été affecté dans la MRC d'Acton pendant une vingtaine d'années, et de ce fait, connaît bien le territoire, les citoyens et des différentes ressources responsables de la taxation dans les municipalités;

Attendu la résolution numéro 2016-325 de la MRC d'Acton informant la firme Leroux, Beaudry, Picard et Associés Inc. que cette dernière souhaite grandement la continuité des ressources actuellement en poste, particulièrement le technicien sénior responsable de la tenue à ce jour des rôles d'évaluation, monsieur Jean Venne;

Attendu que la Ville d'Acton Vale souhaite aller dans la même veine que la MRC d'Acton, et garder les services professionnels en évaluation foncière, monsieur Jean Venne;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale demande à la firme Leroux, Beaudry, Picard et Associés Inc. de garder les services professionnels en évaluation foncière, monsieur Jean Venne.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF NO. 12 ET RÉCEPTION PROVISOIRE – TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DE L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE.**

Attendu la présentation, pour fins de paiement, du décompte progressif no.12 relatif aux travaux de mise aux normes de l'usine de production d'eau potable;

Attendu la recommandation de monsieur Jean-Pierre Fortier, ingénieur, chargé de projet adjoint de la firme exp;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser le paiement d'une retenue de 251 849.89 \$ taxes incluses, à T.G.C. Inc. à titre de paiement du décompte progressif no. 12, incluant la retenue contractuelle de 5 % ;

De financer cette dépense de 251 849.89 \$ à même les fonds prévus au règlement d'emprunt 272-2014;

D'autoriser la directrice générale, madame Nathalie Ouellet, OMA à signer, pour et au nom de la Ville, ledit décompte progressif no. 12 et réception provisoire –Travaux de mise aux normes de l'usine de production d'eau potable.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

... Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendies
- i) Traitement de l'eau et épuration des eaux
- j) Ressources humaines

**Le conseil prend acte.**

Rs.2016-12-443

**OFFRE DE SERVICES DE JEAN-YVES TREMBLAY, ARPENTEUR-GÉOMÈTRE INC. POUR EFFECTUER UN RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE DU PROJET DE LA RUE CARDIN.**

Attendu que Jean-Yves Tremblay, arpenteur-géomètre inc. offre ses services pour une étude d'avant-projet pour effectuer un relevé topographique du projet de la rue Cardin, entre la 3<sup>e</sup> Avenue et la rue Roy;

En conséquence, le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu :

De mandater Jean-Yves Tremblay, arpenteur-géomètre inc., pour effectuer un relevé topographique du projet de la rue Cardin, entre la 3<sup>e</sup> Avenue et la rue Roy selon l'offre de services datée du 12 décembre 2016, soit 6 200\$, plus taxes;

Que la Ville d'Acton Vale autorise, à cet effet, une dépense d'un montant de 6 200 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-413-00-411, Jean-Yves Tremblay, arpenteur-géomètre inc.;

Que cette dépense soit financée à même les surplus libres et renflouée à même le programme FEPTU lorsque la programmation sera approuvée;

D'autoriser la directrice générale, madame Nathalie Ouellet, OMA, à signer pour et au nom de la Ville ladite offre de services.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2016-12-444

**OFFRE DE SERVICES DE DESIGN D'EXPOSITION DE VALÉRIE WAGNER, DESIGNER.**

Attendu que Nathalie Ouellet, directrice générale de la ville d'Acton Vale et la coordonnatrice du projet, Sophia Bédard, travaillent à la conception et à la réalisation de l'exposition permanente au cœur du nouveau centre d'interprétation de la Gare du Grand Tronc d'Acton Vale;

Attendu que madame Valérie Wagner, designer, a déposé une offre de service pour rédiger le scénario d'exposition, à développer des approches muséographiques, à effectuer la conception 2D et 3D et les plans d'aménagement d'une exposition au sous-sol de la gare;

Attendu que les travaux devront être complétés au 31 mars 2017;

Attendu que la Ville d'Acton Vale a reçu l'entente de contribution du gouvernement fédéral et que cette dernière doit être approuvée par le Conseil des ministres du gouvernement du Québec;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

De mandater madame Valérie Wagner pour rédiger le scénario d'exposition, à développer des approches muséographiques, à effectuer la conception 2D et 3D et les plans d'aménagement d'une exposition au sous-sol de la gare selon le contrat de service déposé, soit pour un montant de 13 000\$ ;

Que la Ville d'Acton Vale autorise, à cet effet, une dépense d'un montant de 3 900 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 22-700-10-000, Valérie Wagner, Designer;

Que la Ville d'Acton Vale autorise la balance des paiements à madame Valérie Wagner, designer, suite à l'approbation par le Conseil des ministres du gouvernement du Québec;

Que cette dépense soit financée à même les surplus libres;

D'autoriser la directrice générale, madame Nathalie Ouellet, OMA, à signer pour et au nom de la Ville ledit contrat de service.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2016-12-445

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DES COMPTES À PAYER.**

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'approuver les comptes ci-après et qu'ils soient payés:

<b>Liste des comptes à payer :</b>	
• Pour le mois de décembre 2016	250 835.22 \$
<b>Grand Total</b>	<b>250 835.22 \$</b>

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2016-12-446

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE RENOUELEMENT DE L'ENTENTE DE TARIFICATION AVEC LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS.**

Attendu que la Ville d'Acton Vale a conclu une entente avec la Caisse populaire Desjardins pour la gestion de ses comptes financiers et que celle-ci prend fin le 31 décembre 2016;

Attendu que la Ville désire convenir d'une entente de tarification avec la Caisse populaire Desjardins pour une période de un (1) an, soit jusqu'au 31 décembre 2017. Que cette entente soit aux mêmes conditions que la précédente offre de services;

En conséquence le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autorise la trésorière à signer une entente de tarification avec la Caisse populaire Desjardins pour la gestion de ses comptes financiers pour une période de 12 mois, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2016-12-447

**EMBAUCHE D'UN POMPIER VOLONTAIRE.**

Attendu la recommandation du directeur du Service des incendies et de la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu:

D'autoriser l'embauche de Monsieur Yves Ricard à titre de pompier volontaire au Service des Incendies, conditionnel à la passation et la réussite d'un examen médical pré-emploi. Sa date d'embauche sera effective le 20 décembre 2016. La rémunération de monsieur Ricard sera selon les conditions salariales de la convention collective.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2016-12-448

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT D'UNE FACTURE ÉMISE PAR BROYAGE RM INC.**

Attendu la réception, le 2 décembre 2016, de la facture numéro 990 émise par Broyage RM Inc.;

Attendu que le total de la facture pour le broyage de bois et transport des équipements au site de branche s'élève à 17 250 \$ plus taxes;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser une dépense de 17 250\$, plus taxes, ainsi que son paiement, à même le poste budgétaire 02-490-00-446 pour la facture numéro 990 émise par Broyage RM Inc.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2016-12-449

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT D'UNE FACTURE ÉMISE PAR ZÉRO CELSIUS.**

Attendu la réception, le 17 novembre 2016, de la facture numéro 1020 émise par Zéro Celsius.;

Attendu que le total de la facture pour la réparation de la surfaceuse s'élève à 18 245.07 \$ plus taxes;

En conséquence, le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser une dépense de 18 245.07 \$, plus taxes, ainsi que son paiement, à même le poste budgétaire 02-701-30-526 pour la facture numéro 1020 émise par Zéro Celsius;

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2016-12-450

**PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À L'ENTRETIEN DE LA ROUTE VERTE – PISTE CYCLABLE, ANNÉE 2016.**

Attendu que la Ville d'Acton Vale a présenté une demande d'aide financière au Programme d'aide financière à l'entretien de la Route Verte, pour la partie de La Campagnarde située à l'intérieur des limites de la ville;

Attendu que le récréologue soumet pour fins d'approbation le détail des dépenses engagées en 2016;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Raymond et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accepte, tel que soumis par le récréologue, le rapport faisant état du coût des travaux effectués en 2016 pour un total de 9 910,05 \$;

Que la Ville d'Acton Vale confirme la longueur des aménagements cyclables faisant l'objet de la demande comme étant de l'ordre de 2 196 mètres de piste cyclable en site propre;

Que la Ville d'Acton Vale certifie par les présentes que l'accès à ces aménagements est libre et gratuit pour tous les utilisateurs;

Que la Ville d'Acton Vale demande une aide financière au Programme d'aide financière à l'entretien de la Route Verte du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, pour la piste cyclable La Campagnarde, pour une longueur de 2 196 mètres, et ce, pour un montant admissible de 9 910,05 \$;

Que le récréologue, monsieur Jean-Guy Rocheleau, est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville d'Acton Vale, le formulaire de demande de subvention prévu à cet effet.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2016-12-451

**PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À L'ENTRETIEN DE LA ROUTE VERTE  
– PISTE CYCLABLE, ANNÉE 2017.**

Attendu que la Ville d'Acton Vale a présenté une demande d'aide financière au Programme d'aide financière à l'entretien de la Route Verte, pour la partie de La Campagnarde située à l'intérieur des limites de la ville;

Attendu que le récréologue soumet pour fins d'approbation le détail des dépenses engagées en 2017;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accepte, tel que soumis par le récréologue, le rapport faisant état du coût des travaux effectués en 2017 pour un total de 16 873.90 \$;

Que la Ville d'Acton Vale confirme la longueur des aménagements cyclables faisant l'objet de la demande comme étant de l'ordre de 2 196 mètres de piste cyclable en site propre;

Que la Ville d'Acton Vale certifie par les présentes que l'accès à ces aménagements est libre et gratuit pour tous les utilisateurs;

Que la Ville d'Acton Vale demande une aide financière au Programme d'aide financière à l'entretien de la Route Verte du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, pour la piste cyclable La Campagnarde, pour une longueur de 2 196 mètres, et ce, pour un montant admissible de 16 873.90 \$;

Que le récréologue, monsieur Jean-Guy Rocheleau, est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville d'Acton Vale, le formulaire de demande de subvention prévu à cet effet.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2016-12-452

**RÉSOLUTION POUR MANDATER LA MRC D'ACTON AFIN D'APPORTER  
UNE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 069-2003  
(ZONE 402).**

Attendu que le Conseil Municipal de la Ville d'Acton Vale souhaite modifier son règlement de zonage 069-2003, afin que soit créée, à même la zone 402, une nouvelle zone où serait autorisé l'entreposage de propane;

Attendu que cette zone serait créée sur une partie des lots 5 828 073 et 5 915 846 et serait délimitée par le cours d'eau traversant ces lots au sud, par la limite des lots 5 828 073 et 5 915 846 au nord, par la limite du lot 5 828 073 à l'ouest et par la limite du lot 5 915 846 à l'est (voir croquis ci-joint);

Attendu que les usages principaux autorisés dans la zone projetée seraient les suivants :

Usage commercial :

- Classe E-2 : Vente en gros, transport  
(Limité aux établissements de transbordement rail-route où l'entreposage de produits gaziers est autorisé)

Public et institutionnel :

- Classe C : Équipements publics
- Classe D : Infrastructures publiques

Attendu qu'à l'intérieur de cette zone, l'entreposage de propane serait limité à un réservoir d'une capacité maximale de 113 562,4 litres (30 000 gallons US) ainsi qu'aux véhicules et aux équipements reliés à cet usage et à l'usage de transbordement rail-route;

En conséquence, le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

De mandater le Service d'Urbanisme de la MRC d'Acton afin de modifier le règlement de zonage numéro 069-2003, concernant la création de cette nouvelle zone.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2016-12-453

**RÉSOLUTION RELATIVE À UNE DEMANDE PRÉSENTÉE À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (RÉF. LES ENTREPRISES P.E. DENIS INC.).**

Considérant que monsieur Patrick Denis, président des Entreprises P.E. Denis Inc., désire soumettre à la Commission de protection du territoire agricole du Québec une demande d'autorisation pour l'agrandissement de sa sablière;

Considérant que la demande vise un agrandissement d'un site qui était exploité comme sablière avant l'entrée en vigueur de la *Loi sur la Protection du Territoire Agricole* et sur lequel il reste un bon potentiel d'exploitation de sable;

Considérant que monsieur Stéphane Boisvert, officier municipal, atteste que ce projet est conforme au règlement de zonage et, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu :

Que la présente demande est conforme au règlement de zonage actuel et, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire;

Que la Ville d'Acton Vale recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'accorder ladite demande.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2016-12-454

**RÉSOLUTION POUR MANDATER LA MRC D'ACTON AFIN D'APPORTER UNE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 069-2003 (ZONE 210).**

Attendu que le Conseil Municipal de la Ville d'Acton Vale souhaite modifier son règlement de zonage 069-2003, afin que soit autorisé un usage commercial de classe A-1 au 855, rue de Roxton;

Attendu que l'immeuble visé par la demande est situé dans la zone 124 et que seuls les usages résidentiels et publics et institutionnels y sont autorisés;

Attendu que dans la zone voisine, soit la zone 210, les usages commerciaux, dont les bureaux d'affaire de classe A-1 sont autorisés;

Attendu que la propriété est située sur la rue de Roxton (route 139), une artère de la ville où les usages commerciaux sont nombreux;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal de modifier le règlement de zonage en agrandissant la zone 210 afin d'englober les lots 2 328 176 et 2 328 178;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu :

De mandater le Service d'Urbanisme de la MRC d'Acton afin de modifier le règlement de zonage numéro 069-2003 en agrandissant la zone 210 afin d'englober les lots 2 328 176 et 2 328 178.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

... L'item 18.4 est reporté à une séance ultérieure.

... Dépôt du procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme.

**Le conseil en prend acte.**

**VARIA.**

Rs.2016-12-455

**VOTE DE FÉLICITATIONS.**

Le conseiller Patrice Dumont propose et il est unanimement résolu :

Que le Conseil adresse des félicitations à Réal Manseau et aux membres du comité organisateur du Tournoi Novice-Atome Pee-Wee ainsi qu'aux bénévoles qui ont participé activement à la réussite de ce tournoi.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

## PÉRIODE DE QUESTIONS.

La période de questions débute à 20 h 15.

Me Valérie Bousquet	Demande pourquoi le point 18.4 a été reporté.
---------------------	---

Aucune autre question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 17.

## **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et dix-sept minutes (20;17).

Éric Charbonneau  
Maire

Claudine Babineau, OMA  
Greffière

## **CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS**

Je, Sylvie Guay, CPA, CMA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

\_\_\_\_\_  
Trésorière

\_\_\_\_\_  
Date